

COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz
LA MUNICIPALITE

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ

PREAVIS No 22-2007

**concernant le budget 2008
du Fonds Culturel Riviera**

Date pour la 1^{ère} séance de commission intercommunale :
le 23 octobre 2007, à 18h15,

Ancien Stand à Blonay

St-Légier-La Chiésaz, le 1^{er} octobre 2007

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption le budget 2008 du Fonds culturel Riviera. La même procédure est appliquée dans les autres communes du district.

Rappelons que le budget et les comptes du fonds sont adoptés par les Conseils communaux, sur proposition municipale. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 4/5e des communes partenaires (8 sur 10).

Cadre général

Le Fonds culturel Riviera, entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entré en vigueur le 9 juillet 2003 et regroupe les dix communes du district.

Il est géré par un conseil administratif, formé de délégués des dix Municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget du Fonds culturel Riviera sont soumis au contrôle de l'Etat.

Budget 2008

Le fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes. Lors de la précédente législature le montant s'élevait à CHF 48.- / habitant.

Selon l'art. 18 de la convention en vigueur, le montant peut être réévalué d'année en année à partir de cette nouvelle législature, et ce, dans une fourchette de CHF 45.- à CHF 50.- par habitant.

Pour mémoire, depuis 2003, les institutions bénéficiaires du fonds sont les suivantes :

Fondation de la Saison culturelle Montreux - Compagnie Nomades - Fondation des Arts et Spectacles - Théâtre Montreux-Riviera - Art Forum - Concours Clara Haskil - Festival du Rire Montreux - Festival Images - Montreux Choral Festival - Septembre Musical - Association des Musées de la Riviera - Agenda Régional.

Depuis 2007, cinq nouvelles institutions ont été intégrées au fonds, soit :

Semaine internationale de piano - Cinérive / La Lanterne magique - Théâtre de Poche La Grenette - Théâtre de l'Oriental - Espace Guinguette.

Conformément à l'art. 5 de la convention, il appartient au conseil administratif du fonds de procéder à l'attribution des subventions annuelles aux institutions bénéficiaires, dans le cadre du budget adopté par les Conseils communaux.

Le conseil administratif procédera à l'attribution définitive des subventions en décembre 2008.

Il est proposé aux Conseils communaux de maintenir le montant de CHF 48.- / habitant en 2008.

La participation des communes a été estimée sur la base de la population au 31 décembre 2006, majorée de 0.8%, afin de tenir compte de la tendance démographique en cours.

Les revenus pour 2008 sont donc estimés à CHF 3'414'240.-.

Sur la base de l'exercice précédent, le montant global des subventions aux institutions bénéficiaires du fonds pour 2008 (y compris la provision pour Art Forum) est estimé à CHF 3'313'000.-.

A ces charges, s'ajoutent également celles relatives à l'administration et à la gestion du fonds, prestations fournies par le Service des affaires intercommunales et dont le montant est estimé à CHF 26'000.-.

Le budget 2008 prévoit donc un total des charges de CHF 3'339'000.- pour un total des revenus de CHF 3'414'240.-.

Le solde disponible pourra notamment être utilisé pour des soutiens ponctuels.

En effet, rappelons que le conseil administratif a la compétence de proposer aux municipalités d'apporter un soutien ponctuel à un projet d'intérêt régional, dans le cadre des disponibilités financières. L'unanimité des Municipalités est alors requise, en application de l'art. 14 de la convention.


Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

⇒ d'adopter le budget 2008 du Fonds culturel Riviera.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic
J. de Gautard



Le Secrétaire
J. Steiner

Annexe : Budget 2008 du Fonds Culturel Riviera

Municipal délégué : M. Jean de Gautard, Syndic

FONDS CULTUREL RIVIERA

BUDGET 2008

REVENUS

(fr. 48.-/hab. selon une projection linéaire de la population au 31.12.2007, sur la base de la population 2006 + 0.8%)

	<i>Population au 31.12.2006</i>	<i>Population estimée au 31.12.2007 (+0.8%)</i>	<i>Montant à porter au budget 2008</i>	
Blonay	5'392	5'435	260'880.00	
Chardonne	2'747	2'769	132'912.00	
Corseaux	2'078	2'095	100'560.00	
Corsier	3'125	3'150	151'200.00	
Jongny	1'403	1'414	67'872.00	
Montreux	23'170	23'355	1'121'040.00	
St-Légier-La Chiésaz	4'443	4'479	214'992.00	
La Tour-de-Peilz	10'478	10'562	506'976.00	
Vevey	16'927	17'062	818'976.00	
Veytaux	803	809	38'832.00	
Totaux	70'566	71'130	3'414'240.00	3'414'240.00

TOTAL DES REVENUS

3'414'240.00

CHARGES

Subventions aux institutions bénéficiaires du fonds	3'288'000.00
Provision Art Forum	25'000.00
Prestations d'administration et de gestion (SAI)	26'000.00

TOTAL DES CHARGES

3'339'000.00

**SOLDE A DISPOSITION POUR SOUTIENS PONCTUELS ET/OU
AUGMENTATION DE SUBVENTIONS
ET/OU INTEGRATION NOUVELLES INSTITUTIONS**

75'240.00

Vevey, le 1er octobre 2007 / SAI